

SIMON FRASER UNIVERSITY

EDUCATION 481-4

L'IMMERSION ET LE PROGRAMME-CADRE DE FRANÇAIS

(F1.00)

Intersession 1992
(Du 4 mai au 12 juin)
Mardi et jeudi : 8h30-12h20
Salle : MPX 8620

Professeur André Obadia
Tél 291-3166
Bureau MPX 8632

PREREQUIS

Ce cours est destiné seulement aux étudiants du PFP (immersion) (ceux qui ont complété avec succès 401/402). N.B. Ce cours est considéré comme base indispensable à tout cours ultérieur traitant de l'immersion. C'est un cours obligatoire et il fait partie du programme du Diplôme post-baccalauréat (Spécialité : Immersion/Programme-cadre de français). Il peut également faire partie d'un programme de baccalauréat ou d'un programme libre.

OBJECTIFS GENERAUX

Les principaux sujets à l'étude porteront sur les principes d'apprentissage d'une langue seconde en milieu majoritaire et de la langue maternelle en milieu minoritaire, sur la recherche en immersion et sur la méthodologie. L'accent sera mis sur le processus d'apprentissage (autrement dit plus sur le "pourquoi" que sur le "comment").

CONTENU

Dans ce cours, nous traiterons principalement des différences entre les divers types de programme d'immersion, de l'approche communicative et de son application en classe, des enfants en difficulté d'apprentissage, de la correction du français parlé et écrit des élèves (prévention et correction), de la technologie éducative, des problèmes reliés à l'immersion, de la relation avec les parents et des questions se rapportant à certains aspects administratifs.

EXIGENCES

Il est bien entendu indispensable que tout le monde soit présent à TOUS les cours et PARTICIPE à toutes les activités.

N.B. Les cours d'intersession sont de nature intensive. Ceux et celles qui désirent commencer leurs lectures d'articles (fortement suggéré) sont priés de communiquer avec le professeur (291-3166) pour obtenir les renseignements nécessaires.

1. Analyse d'un article d'une revue professionnelle traitant de l'immersion ou du P.C.D.F. et de sa pertinence à la salle de classe (30%).
2. Un travail court (3 ou 4 pages) exprimant une opinion personnelle sur un aspect particulier de l'immersion ou du P.C.D.F. (30%).
3. Présentation orale d'une approche ou d'un aspect particulier de l'enseignement de la langue seconde ou de la langue maternelle : justification, démonstration et évaluation (40%).

LECTURES

Une bibliographie complète sera remise aux étudiants.